

PRISE EN CHARGE DE VOTRE REMUNERATION

I – OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE EN NOUVELLE-CALEDONIE

Pour des raisons d'ordre pratique il est vivement conseillé d'ouvrir un compte local

II – PREPARER VOTRE DOSSIER POUR VOTRE PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Vous devez fournir auprès du bureau des rémunérations
à ce.drr@ac-noumea.nc (à défaut sur place dès votre arrivée) :

- La fiche de renseignements 2017 dûment complétée et signée (mise en ligne ultérieurement / remise à l'arrivée)
- Un RIB : **IMPORTANT : UN MEME RIB POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES***
**Dans le cadre de la règle de l'unité de compte, le traitement principal ainsi que ses accessoires et l'indemnité de frais de changement de résidence sont payés sur le même compte bancaire.*
- Votre dernière fiche de paie
- Eventuellement selon votre situation :
 - Vous percevez des prestations familiales :
 - ❖ Le certificat de mutation des prestations familiales de votre CAF
 - ❖ La copie du document CAF attestant de la perception de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
 - ❖ Les certificats de scolarité en Nouvelle-Calédonie
 - ❖ La copie de l'avis d'imposition 2016 (correspondant à la déclaration des revenus 2015)
 - ❖ Tout jugement portant dispositions particulières pour le versement des prestations familiales
 - Couple de fonctionnaires :
 - ❖ Pour le conjoint fonctionnaire d'un autre ministère et muté en Nouvelle-Calédonie, attestations de non prise en charge par l'employeur de l'indemnité d'éloignement et du remboursement partiel de loyer
- La copie de la carte d'invalidité pour les enfants à charge atteints d'une invalidité d'au moins 80%
- L'imprimé de demande de SFT campagne 2017/2018 (mise en ligne ultérieurement)

**Dès votre arrivée,
il est conseillé de vous présenter auprès du bureau
des rémunérations aux fins de contrôle de votre dossier.**